



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 77654

Texte de la question

M. Christian Paul attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les baisses de financements destinés aux mouvements d'éducation populaire. En dépit de ses annonces présentant l'éducation populaire comme un « élément essentiel » au renforcement du lien social et de la solidarité entre les générations, le Gouvernement a choisi de réduire leurs moyens de fonctionnement de façon considérable. Les réseaux historiques du conseil national de la jeunesse et de l'éducation populaire (CNAJEP), tels que la ligue de l'enseignement, lui ont exposé les problèmes structurels et les licenciements qui en découlent. Dernièrement, ils ont encore appris que le fonds permettant de former des bénévoles dans les associations locales (CDVA) serait aussi diminué de 50 %, ce qui constituerait un abandon de ce secteur, et plus de 800 postes équivalents temps plein mis à disposition par l'éducation nationale seraient supprimés. À l'heure où la France connaît d'importantes inégalités et où l'éducation gratuite et laïque devrait être une des priorités de son action, ils qualifient cette politique de « matraquage des associations d'éducation populaire ». À titre d'exemple, ces baisses devraient représenter 1 700 euros par poste pour la seule Fédération des oeuvres laïques de la Nièvre, laquelle s'étonne des remises en cause d'agrément qui seraient aussi en préparation. Compte tenu de l'apport essentiel de ces acteurs de la vie citoyenne et éducative, il lui demande donc de débloquer les crédits nécessaires au bon fonctionnement des réseaux d'éducation populaire.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu faire part au ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative de l'inquiétude de responsables associatifs de son département, quant au montant des crédits alloués pour l'année 2005 aux réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, et en particulier à la ligue de l'enseignement. Dans de précédentes réponses, le ministre avait apporté aux associations des éléments susceptibles d'apaiser leurs craintes. Il souhaite aujourd'hui compléter son propos par les informations suivantes : un montant de 7,5 millions d'euros de crédits précédemment mis en réserve a été rendu disponible. Les associations se sont vues notifier par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA), durant l'été, le montant de leur subvention 2005. Ces financements ont été accordés en privilégiant les actions qui s'inscrivent dans le coeur des politiques ministérielles en direction de la jeunesse et pour le soutien à l'éducation populaire. À ce propos, il convient de préciser que, sur la période 2004-2005, le MJSVA a versé près de 17 millions d'euros à plus de 200 associations de jeunesse et d'éducation populaire, et financé plus de 3 300 postes FONJEP pour un montant de 48 millions d'euros, soit un total de 65 millions d'euros sur 2 ans. Les 70 associations membres du CNAJEP, qui représentent 15 % de l'ensemble des associations, agréées de jeunesse et d'éducation populaire ont pour leur part reçu 75 % de ces subventions budgétaires et 64 % de ces postes FONJEP. Les aides à la formation des bénévoles, aux études et à l'expérimentation, allouées dans le cadre du conseil de développement de la vie associative (CDVA) ont représenté sur la même période (2004-2005) 10 millions d'euros. Le soutien du ministère aux politiques éducatives territoriales s'est traduit, cette année encore, dans le cadre des contrats éducatifs locaux, par une aide publique de l'État de l'ordre de 30 millions d'euros, aide qui est allée directement, en grande partie, aux associations d'éducation populaire. Enfin, le

8 novembre dernier, le Premier ministre a annoncé, lors de la déclaration du Gouvernement sur la situation créée par les violences urbaines, un renforcement des crédits destinés aux associations à hauteur de 100 millions d'euros. Dans ce cadre, 15 millions d'euros vont abonder le budget 2006 du MJSVA. Ils seront attribués aux associations actives dans les quartiers sensibles, notamment pour renforcer l'offre d'activités, développer la formation des bénévoles et favoriser la professionnalisation des animateurs. En ce qui concerne la subvention à la Ligue de l'enseignement, il convient de rappeler que cette aide représente moins de 1 % du budget de la Ligue, qui s'élève à près de 80 millions d'euros, dont 15 millions d'aides de l'État. La Ligue bénéficie actuellement de 339 postes FONJEP pour un montant de 2,5 millions d'euros. Par ailleurs, concernant l'aide à la formation des bénévoles décidée par le CDVA, la Ligue s'est vue dotée cette année de 191 000 euros, soit 7 % de l'enveloppe globale attribuée à l'ensemble des associations.

Données clés

Auteur : [M. Christian Paul](#)

Circonscription : Nièvre (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77654

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2005, page 10284

Réponse publiée le : 20 décembre 2005, page 11822